

Revenir sur l'exemplarité de Vittel : formes et détours de l'écologisation d'un territoire agricole

Florence Hellec

Volume 15, numéro 1, mai 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035735ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hellec, F. (2015). Revenir sur l'exemplarité de Vittel : formes et détours de l'écologisation d'un territoire agricole. *VertigO*, 15(1).

Résumé de l'article

Dans cet article, nous proposons d'étudier l'impact de mesures de protection de la qualité de l'eau sur l'agriculture, en revenant sur un cas célèbre, celui de Vittel (Vosges, France). Sur l'impluvium de Vittel-Contrex, dès le début des années 1990, l'entreprise agroalimentaire qui exploite les sources d'eau minérale a mis en place un dispositif de maîtrise des pollutions d'origine agricole, articulant acquisitions foncières et contractualisations avec des agriculteurs volontaires. Notre enquête, de type compréhensive, s'est attachée à analyser les jeux fonciers qui ont eu lieu, et qui ont été à l'origine de nombreux conflits, ainsi qu'à caractériser l'évolution de l'agriculture sur ce territoire, en nous intéressant aux dynamiques professionnelles agricoles qui y prennent place. En conclusion, nous discutons des limites de l'intervention croissante des acteurs industriels dans le processus d'écologisation de l'agriculture.



Florence Hellec

Revenir sur l'exemplarité de Vittel : formes et détours de l'écologisation d'un territoire agricole

Introduction

- 1 Les agriculteurs étant considérés comme les principaux contributeurs à la pollution des ressources en eau dans les pays occidentaux (Sutton et al., 2011), nombreuses sont les recherches qui étudient les différents types d'incitation qui leur sont adressés pour l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (Brouwer et al., 2003 ; Barnes et al., 2013), incitations qui s'inscrivent dans une perspective désormais territorialisée de la gestion de l'eau, impliquant les acteurs politiques locaux (Pecqueur, Brochet, 2013). L'attention a notamment été portée sur les dispositifs participatifs impliquant les agriculteurs (Mermet et al., 2005), et sur la forme et le contenu des accords auxquels ces dispositifs aboutissent (Barraqué et Viavettene, 2009 ; Bosc et Doussan, 2009). Parmi les nombreux cas étudiés, certains comme les villes de Munich et d'Augsburg en Allemagne ou de Vittel en France sont hissés au rang de modèles à suivre dans la mesure où ils ont réussi là où tant d'autres échouent : des contrats passés avec les agriculteurs ont permis une maîtrise durable des risques de pollution liés aux activités agricoles (Grolleau et Mc Cann, 2012 ; Barataud et al., 2014).
- 2 L'urgence étant à la reconquête de la qualité des eaux - comme l'exige l'Union Européenne (UE, 2014)- ces différents travaux se concentrent sur les conséquences des mesures de protection de l'eau sur l'environnement. À l'inverse, peu de choses sont dites sur les transformations qu'elles induisent pour les agriculteurs. Pourtant, la mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles affecte nécessairement le travail quotidien des agriculteurs et son organisation générale. Par ailleurs, la délimitation des aires d'alimentation de captage, réalisée selon des critères hydrogéologiques, revient à définir des périmètres d'action de taille variable, aux caractéristiques socio-économiques diversifiées (Barataud et al., 2014) et qui ne se confondent pas nécessairement avec les communautés rurales existantes (Ferreira et al., 2008). Les mesures de protection de l'eau sont donc susceptibles d'impacter les relations entre agriculteurs du territoire, en créant de nouvelles frontières.
- 3 Cet article propose d'étudier les dynamiques socio-professionnelles agricoles induites par des démarches environnementales territorialisées, en nous attachant au cas de Vittel, qui a fait par ailleurs l'objet d'une forte médiatisation¹. Sur l'impluvium de Vittel-Contrex², dès le début des années 1990, l'entreprise agroalimentaire qui exploite les sources d'eau minérale a mis sur pied un dispositif de protection de l'eau, associant acquisitions foncières et contractualisations avec les agriculteurs. Le cahier des charges de bonnes pratiques agricoles a été élaboré avec l'appui de chercheurs de l'INRA dans le cadre d'une recherche-action nommée Agrev (Deffontaines et al., 1993). Le recul historique offert par ces travaux de recherche antérieurs nous a permis d'appréhender les évolutions de l'agriculture de ce territoire durant près de vingt ans. Nous nous sommes plus particulièrement attachés à explorer les lignes de fragmentation qui traversent localement le monde agricole (Hervieu et Purseigle, 2013) et qui sont tues par les représentants des agriculteurs, davantage soucieux de mettre en avant une unité supposée de cet univers professionnel (Brun, 2003). Pour ce faire, nous avons analysé les représentations du métier portées par différents types d'agriculteurs que nous avons reliées aux pratiques techniques effectivement mises en œuvre. Nous avons ainsi mis à jour les différents modèles de référence professionnels locaux, selon une perspective articulant sociologie des professions anglo-saxonne et sociologie rurale et déjà mise en œuvre ailleurs (Candau et Ruault, 2005 ; Lémery, 2003). En étudiant de la sorte les concurrences entre modèles professionnels agricoles à l'échelle territoriale, ce sont les transformations du monde agricole induites par le processus d'écologisation de l'agriculture (Deverre et Sainte-Marie, 2008) - qui se substitue désormais au

processus de modernisation étudié par les sociologues ruraux durant les décennies 1960-1970 - que nous avons ainsi tenté d'analyser de manière précise et située.

- 4 Les matériaux empiriques que nous avons mobilisés sont issus de la reprise des travaux scientifiques antérieurs, de la consultation d'archives et de la réalisation de trente-quatre entretiens semi-directifs auprès de différentes catégories d'acteurs, entretiens qui ont fait l'objet d'une analyse de discours. Nous avons rencontré quelques difficultés lors de l'enquête de terrain, qui s'expliquaient par les fortes tensions locales entre la firme agroalimentaire et certains agriculteurs. Ainsi, deux agriculteurs ont refusé tout entretien avec nous, un autre a accepté après une forte insistance de notre part. Nous avons alors fait le choix de nous tourner vers des personnes retraitées (onze entretiens au total) qui, étant désengagées des jeux de pouvoir locaux, nous ont permis d'accéder à une information riche sur le déroulement des négociations entre les agriculteurs et l'entreprise d'eau minérale. Ainsi, nous avons rencontré treize agriculteurs dont deux qui ont eu ou avaient encore des responsabilités au sein de la profession agricole, huit conseillers agricoles de la chambre d'agriculture³, cinq chercheurs et deux techniciens de recherche qui ont participé au projet Agrev, cinq cadres de l'entreprise agroalimentaire dont l'un de ses anciens dirigeants (cf. Tableau 1). C'est donc la revisite (Burawoy, 2003) d'un terrain déjà investigué par la recherche que nous avons engagée, à la fois en collectant de nouvelles informations sur ce terrain et en adoptant des questionnements différents de ceux des chercheurs nous ayant précédés. Nous ne sommes toutefois pas revenus sur le dispositif de recherche mis en place par les scientifiques qui nous ont précédés, comme cela se pratique par ailleurs (Laferté, 2006) dans la mesure où ce dispositif a déjà fait l'objet de multiples analyses (Barbier, 1998 ; Teixeira, 2000).

Tableau 1. Description de l'échantillon d'enquête.

	Nombre d'enquêtés	Dont retraités
Agriculteurs	13	3
dont agriculteurs biologiques	3	0
dont responsables professionnels agricoles	2	1
Conseillers agricoles (chambre d'agriculture des Vosges)	8	3
Chercheurs	5	1
Techniciens de recherche	2	0
Cadres de l'entreprise agroalimentaire	5	4
dont cadres dirigeants	1	1
Nombre total des personnes enquêtées	34	11

- 5 La première partie de l'article présente le terrain d'étude, en se concentrant sur ses caractéristiques agricoles et les principales mesures de protection de l'eau mises en place. La seconde partie approfondit l'analyse de la stratégie foncière conduite par l'entreprise d'eau minérale et ses effets sur le collectif des agriculteurs. La dernière partie présente les évolutions récentes de l'agriculture sur l'impluvium de Vittel-Contrexéville, en reliant les changements techniques aux valeurs professionnelles défendues par les agriculteurs.

Présentation générale du cas de Vittel

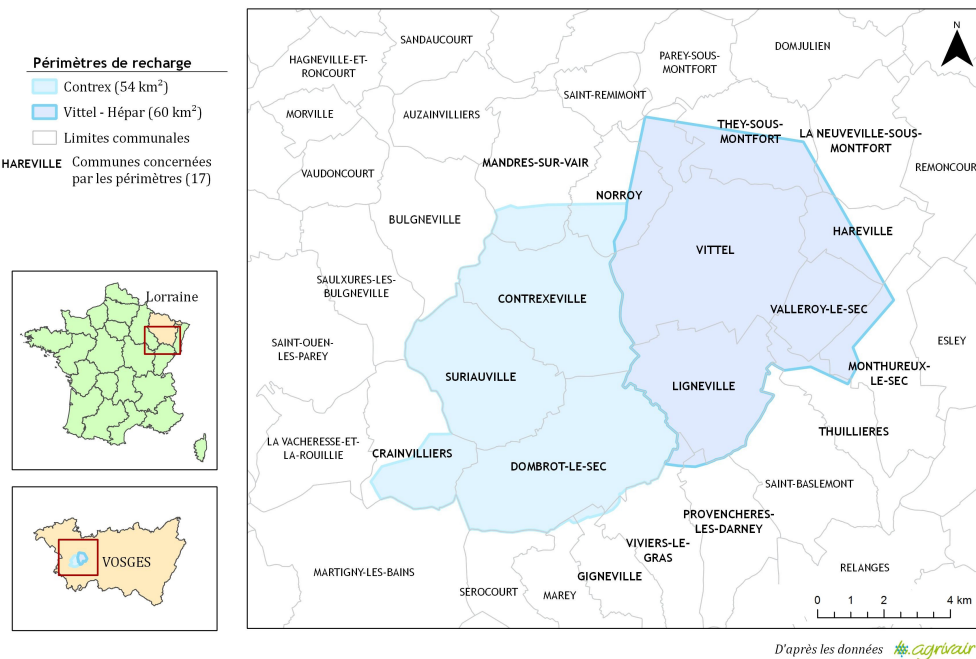
- 6 L'exemplarité du cas de Vittel tient au fait que dix ans à peine ont suffi pour réduire significativement le taux de nitrates dans les eaux souterraines exploitées, alors même que la pollution azotée demeure un problème insolvable dans d'autres régions françaises. Dans cette partie, nous allons d'abord présenter le territoire étudié et ses caractéristiques agricoles. Puis nous reviendrons sur les grandes lignes de la démarche de protection de l'eau mise en place, en nous concentrant sur les contrats tels qu'ils ont été définis pour l'impluvium de Vittel, territoire sur lequel les chercheurs sont intervenus. Nous évoquerons ensuite les actions de protection de l'eau, sensiblement différentes, mises en place sur l'impluvium de Contrex.

L'impluvium de Vittel-Contrex : une terre d'élevage et de culture

7 Ce qui est appelé *l'impluvium de Vittel-Contrex* correspond à un territoire défini selon des critères hydrogéologiques (cf. Figure 1) : c'est l'ensemble du bassin versant qui approvisionne les sources exploitées pour l'embouteillage des différentes eaux minérales de Vittel et de Contrex. Sur ce territoire, généralement qualifié de plateau, mais qui est en réalité vallonné, affleurent différentes couches géologiques du fait de phénomènes de fractures et d'érosion (Babot, 2001). C'est en traversant les couches de dolomie, de marnes gypseuses et de calcaires que les eaux de pluie se chargent en éléments minéraux qui font la spécificité des eaux de Vittel-Contrexéville.

Figure 1. Carte du bassin d'alimentation de captage des eaux de Vittel, Contrex et Hépar.

Périmètres de recharge de Vittel, Hépar et Contrex



Source : Delsalle, 2013

8 L'impluvium de Vittel-Contrex comprend 17 communes et s'étend sur plus de 11 400 ha répartis en quelques 6 000 ha pour Vittel et 5 400 ha pour Contrex. D'après une étude agronomique récente (Delsalle, 2013)⁴, un peu plus de la moitié de ces terres était consacrée à l'agriculture en 2010, soit respectivement 3 600 et 2 600 ha. Une centaine d'agriculteurs exploitaient ces terres, sachant que la taille des exploitations varie entre 10 et 530 ha de Surface agricole utile (SAU). Tous ne sont pas concernés au même titre par les mesures de protection des eaux minérales : en 2010, 43 % des agriculteurs avaient plus de la moitié de leur exploitation sur l'impluvium.

9 Sur ce territoire, les exploitations associant élevage laitier et grandes cultures dominent, mais on trouve également quelques exploitations pratiquant d'autres types d'élevage : bovins allaitants, chevaux, ovins. Concernant l'occupation des sols, il y a une présence majoritaire de prairies permanentes (environ 2 100 ha sur Contrex et 1 600 ha sur Vittel, soit respectivement 80 % et 45 % de la SAU). Les autres terres agricoles sont des champs de céréales (principalement du blé) et des prairies temporaires (essentiellement sur le périmètre de Vittel). Le maïs et le colza, pourtant très présents dans la partie ouest du département des Vosges, n'occupent chacun qu'environ 10 % des terres agricoles (autour de 200 ha). Ces assolements résultent des mesures de protection de la ressource en eau mises en place.

Une recherche-action pour concilier protection de la qualité de l'eau et activité agricole

10 C'est en 1985 que les laboratoires de la Société générale des eaux minérales de Vittel (SGEMV) ont fait le constat d'une augmentation régulière des taux de nitrates dans les sources

de contrôle, qui atteignent alors 8,8 mg/l⁵. Les traitements curatifs étant interdits pour les eaux minérales, le maintien de l'activité industrielle d'embouteillage nécessitait donc des mesures préventives de protection de la qualité de l'eau. La hausse des nitrates était corrélée à l'activité agricole du plateau de Vittel, et l'intensification de la conduite des cultures depuis les années 1970. Dans ce secteur, qui comportait des terres considérées comme les plus riches du département, une partie des agriculteurs s'est spécialisée très tôt dans l'élevage laitier associé à la culture céréalière. Ils étaient parmi les premiers du département des Vosges à cultiver du maïs ensilage (dans le courant des années 1970) et à développer des ateliers d'engraissement de taurillons. Les niveaux de productivité atteints étaient alors considérés parmi les plus élevés du département, comme l'indique un ancien salarié de la chambre d'agriculture :

« [Vittel] c'est un secteur qui est riche agronomiquement, des terres labourables, des terres profondes, une agriculture qui est riche. (...) Zone céréalière. Ah bah oui, j'allais en vacances chez [mon oncle à Valleroy] quand j'avais 10 ou 12 ans... c'était les tracteurs, c'était les moissons qui n'en finissaient pas, c'était... c'était la grosse ferme. » (entretien réalisé en août 2011)

- 11 Pour maîtriser le risque de pollution par les nitrates des sources qu'ils exploitaient, les dirigeants de la SGEMV se sont engagés dans deux types d'actions en parallèle : (i) le rachat de terres agricoles avec l'appui de la Société d'aménagement foncier rural des Vosges (SAFER) sur lequel nous reviendrons dans la deuxième partie, (ii) la définition de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement via le financement d'une recherche-action. Pour des raisons de proximité géographique, ce sont les chercheurs de la station INRA de Mirecourt voisine qui ont été sollicités. Deux programmes de recherche portant sur les liens entre pratiques agricoles et pollution azotée de l'eau ont été ainsi financés par l'industriel : Agrev 1 (1989-1991) pour la redéfinition des systèmes de production agricole (Chia et al., 1992) et Agrev 2 (1993-1995) pour l'étude du changement en situation (Barbier et al., 1996).

La contractualisation avec les agriculteurs volontaires

- 12 Suite à la reprise de la SGEMV par la multinationale Nestlé en 1991, les nouveaux dirigeants ont accéléré la mise en place des actions de protection de la ressource en eau. Leur première initiative a été de créer en 1992 une filiale, Agrivair, pour prendre en charge les relations avec les agriculteurs. À sa tête a été placé un ancien conseiller de la chambre d'agriculture, qui avait travaillé quelque temps avec les chercheurs de l'INRA pour réaliser des enquêtes auprès des agriculteurs, et qui connaissait donc déjà bien le contexte agricole. Dès son entrée en fonction, le directeur d'Agrivair a demandé aux chercheurs de livrer leurs conclusions, afin d'établir un cahier des charges de bonnes pratiques agricoles. Celui-ci est resté le même jusqu'à aujourd'hui, et il comprend les mentions suivantes : (1) la suppression de la culture du maïs ; (2) le compostage de l'ensemble des déjections animales ; (3) un chargement sur les pâtures limité à 1 UGB/ha⁶ ; (4) l'interdiction des produits phytosanitaires, fertilisation raisonnée assurée en priorité par les déjections animales compostées ; (5) la mise en place d'une rotation de cultures à base de luzerne.
- 13 Les pratiques agricoles préconisées par les agronomes de l'INRA, et qui ont servi de référence pour l'élaboration du cahier des charges Agrivair, renvoient à un modèle technique de production de lait à partir de foin de qualité, mobilisant le séchage en grange. Ce modèle a été inspiré des pratiques agricoles mises en œuvre par l'un des agriculteurs de l'impluvium de Vittel, qui était un pionnier de l'agriculture biologique dans le département des Vosges. Les essais agronomiques réalisés par les chercheurs de l'INRA ont ainsi permis d'évaluer les effets des pratiques de cet éleveur biologique sur la qualité de la ressource en eau et ainsi de les ajuster à la marge (Benoît et al., 1995).
- 14 Le directeur d'Agrivair a ensuite proposé aux agriculteurs le contrat suivant : en contrepartie du respect du cahier des charges, ceux-ci recevaient différents soutiens matériels et financiers, à savoir des aides au changement de pratiques pendant une période de sept ans, des aides pour des investissements matériels (fumière, installation de séchage en grange), la prise en charge par Agrivair de la gestion des effluents d'élevage (compostage des fumiers et épandage du compost et des lisiers sur les champs et les prairies) et l'accès aux terres agricoles dont cette même entreprise était devenue propriétaire pour le compte de Nestlé Waters. En quelques

années, la majorité des agriculteurs du territoire ont contractualisé, ce qui a permis de réduire fortement le risque de pollution azotée.

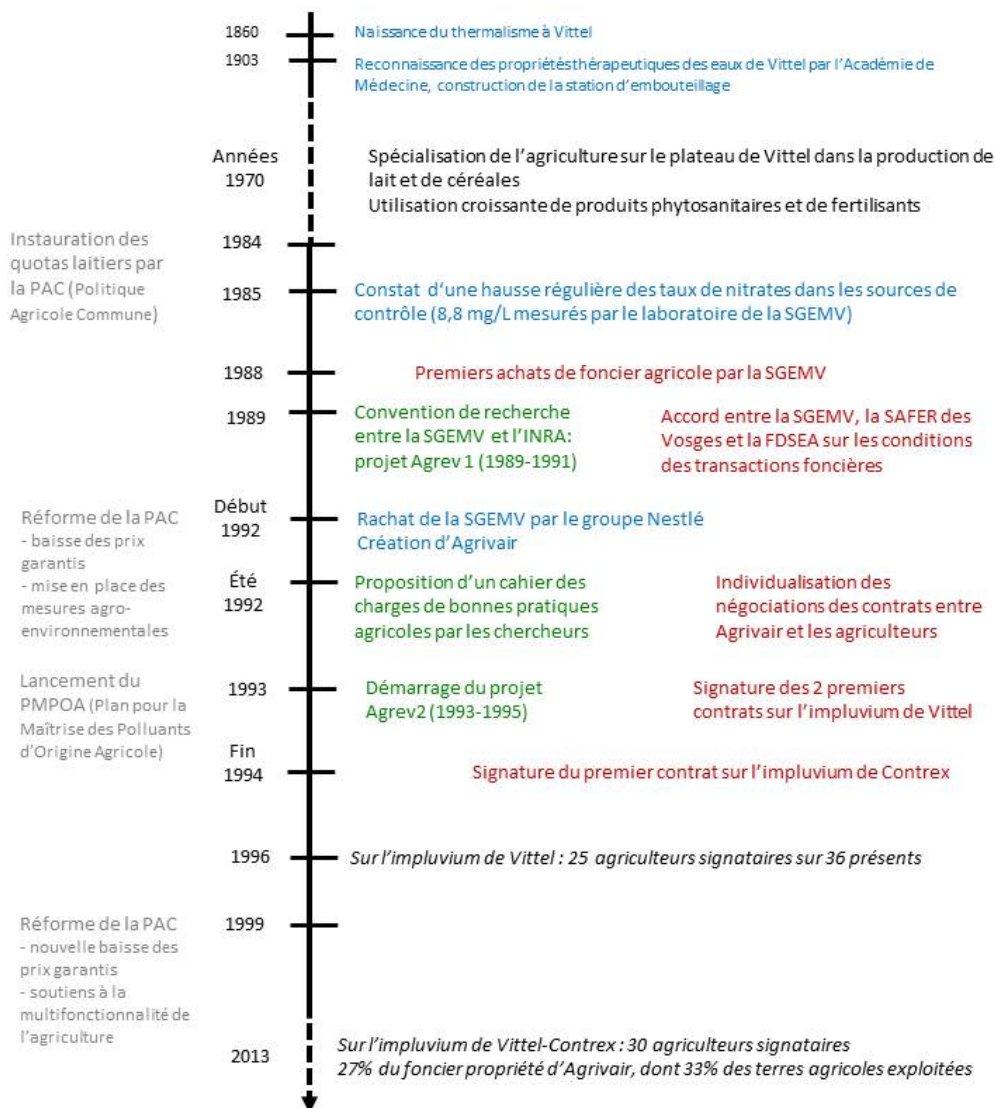
- 15 Les présentations faites habituellement par les chercheurs ou dans la presse du cas de Vittel insistent sur deux éléments : l'originalité de la démarche de recherche, tournée vers l'action et associant des disciplines scientifiques différentes (agronomie, hydrogéologie, pédologie, gestion, sociologie) ; les caractéristiques du contrat environnemental liant agriculteurs et entreprise d'eau minérale (cahier des charges de bonnes pratiques agricoles versus soutiens matériels et financiers accordés). Elles ne s'appesantissent pas sur la stratégie foncière menée par l'entreprise agroalimentaire par l'intermédiaire de sa filiale Agrivair, stratégie qui est pourtant apparue comme le sujet central au cours de notre enquête.

Acquérir des terres pour protéger l'eau

- 16 Devant les difficultés rencontrées pour inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques, l'acquisition de terres agricoles constitue une voie souvent envisagée par des gestionnaires de l'eau, mais rarement mise en œuvre. De fait, la simple « menace » de rachat suffit à ce que les agriculteurs s'engagent dans des démarches de concertation dont ils se détournaient jusque-là (Yannick et al., 2009 ; Hellec et al., 2012). Le cas de Vittel a ceci de singulier que l'entreprise agroalimentaire, par l'intermédiaire de sa filiale Agrivair, a conduit jusqu'au bout sa stratégie foncière. Elle s'est ainsi immiscée dans un domaine le plus souvent réservé aux représentants professionnels agricoles : celui de la redistribution des terres (Bernardi et Boiron, 2009), provoquant des dissensions durables entre agriculteurs.

L'attitude ambivalente des responsables professionnels agricoles

- 17 Les responsables professionnels agricoles, tous rattachés au syndicat majoritaire (la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ou FDSEA) ont adopté une attitude ambivalente par rapport à la démarche de protection de l'eau. Ils ont été d'emblée associés aux recherches portant sur les liens entre pratiques agricoles et pollution de l'eau, une convention entre l'INRA et la chambre d'agriculture étant signée fin 1988. Des représentants locaux des agriculteurs ont été désignés : il s'agissait de deux agriculteurs implantés sur l'impluvium de Vittel et disposant déjà de mandats syndicaux. Mais, l'implication des chercheurs auprès des éleveurs étant vécue comme une concurrence par les représentants de la chambre d'agriculture, aucune collaboration n'a été possible (Lémery et al., 1997).
- 18 Dans le même temps, les premières acquisitions foncières réalisées par la SGEMV ont suscité l'inquiétude des agriculteurs, qui craignaient une envolée des prix. Les représentants professionnels agricoles se sont donc engagés dans des négociations pour encadrer cette stratégie foncière. À la fin des années 1980, un accord a été passé entre les responsables professionnels agricoles (les représentants du secteur de Vittel, le responsable de la SAFER des Vosges, également élu à la chambre d'agriculture) et la SGEMV, faisant de la SAFER l'intermédiaire des transactions foncières. Un tarif unique a été fixé pour l'ensemble des terres achetées par l'industriel : 20 000 F/ha pour le propriétaire, auxquels s'ajoutaient 20 000 F/ha d'indemnités pour le locataire, soit un total de 40 000 F/ha pour les propriétaires exploitants choisissant de céder leurs terres.
- 19 Il était initialement prévu que la SAFER préempte les terres disponibles pour le compte de la société d'eau minérale, qui s'engageait ensuite à les louer gracieusement à des agriculteurs respectant le cahier des charges sous forme de baux de longue durée⁷, ces agriculteurs devant être choisis avec un comité rassemblant des élus agricoles. Le cahier des charges devait quant à lui être défini à partir des recommandations faites par l'INRA et la chambre d'agriculture.

Figure 2. Chronologie des négociations environnementales sur l'impluvium de Vittel-Contrex.

- 20 L'arrivée d'Agrivair en 1992 a changé la donne, et l'accord conclu initialement entre l'entreprise agroalimentaire, les représentants professionnels agricoles et la SAFER n'a pas été respecté. Le directeur de cette structure s'est arrogé le droit de décider seul des réaffectations des terres acquises, afin d'augmenter son pouvoir de négociation face aux agriculteurs. De plus, le cahier des charges a été finalement défini sans concertation avec les membres de la chambre d'agriculture, qui n'ont guère apprécié l'interdiction du maïs. Dès lors, les représentants professionnels se sont montrés hostiles à la contractualisation, qui a été négociée de manière individualisée avec chaque agriculteur intéressé par le directeur d'Agrivair.
- 21 Cependant, la SAFER a joué pleinement son rôle dans l'appui à la stratégie foncière d'Agrivair, s'initiant à une mission environnementale encore nouvelle à l'époque pour cet organisme, et non officialisée (Sencébé, 2012). Rapidement, d'importantes surfaces agricoles ont été acquises, cédées notamment par des agriculteurs proches de la retraite, ou d'autres qui ont quitté le périmètre de protection des eaux de Vittel pour s'installer ailleurs. En outre, le

secteur de Vittel a bénéficié d'une politique à part en matière de gestion des quotas laitiers. Sur le département des Vosges, une petite partie du quota laitier – normalement attaché aux terres agricoles – était prélevée lors des transactions foncières pour être ensuite redistribuée à des éleveurs considérés comme prioritaires (installations, faibles quotas). Les responsables de la FDSEA au niveau départemental (direction de la chambre d'agriculture) ont décidé que ce prélèvement ne serait pas effectué sur les terres du secteur de Vittel reprises par Agrivair⁸. Ils ont ainsi accompagné la stratégie foncière, considérant qu'il n'était pas possible de s'opposer à une entreprise qui constituait – et constitue encore – le principal employeur de l'ouest vosgien.

L'individualisation de la négociation des contrats

- 22 L'opposition forte des élus professionnels locaux aux contrats d'Agrivair ne reflétait pas le point de vue de l'ensemble des agriculteurs exploitant des terres sur l'impluvium de Vittel. Une partie seulement des agriculteurs refusaient la contractualisation, au nom de la défense de leur liberté d'entrepreneur, mais la majorité des agriculteurs s'interrogeait sur l'opportunité offerte par Agrivair (Lémery et al., 1997). Les deux premiers contrats sont signés en 1993. Puis, progressivement, une majorité d'agriculteurs souscrivent au cahier des charges d'Agrivair. Ceux que nous avons rencontrés ont précisé que l'accès à de nouvelles terres – et de nouveaux quotas – a constitué pour eux l'argument central. De plus, en 1993 apparaît la nouvelle réglementation européenne concernant la gestion des effluents⁹. Or, pour les agriculteurs signataires, les investissements importants nécessaires pour respecter ces normes environnementales ont été financés en partie par Agrivair. Ainsi, dans les deux extraits d'entretien suivants, les agriculteurs insistent sur l'importance des aides financières et matérielles reçues :

« Ma foi, il est arrivé Agrivair, alors ma foi, pratiquement on a revendu tous les terrains. Ça valait le coup puisqu'ils donnaient 2 millions pour 2 hectares et puis 2 millions pour nos locataires donc ça faisait quand même du 4 millions. Ça a valu le coup, ça a aidé les enfants. [Mon fils] a fait sa baraque. La fille aussi... (...) »

Q : Pour pouvoir contractualiser avec Vittel, vous deviez vendre votre ferme ?

Non, on n'était pas obligé. (...) C'était pas une obligation. C'est plutôt que ça a aidé pour faire la ferme. Ça a aidé les enfants »

(agriculteur retraité, août 2011)

« Mais bon c'est vrai que y'a eu l'opportunité de Vittel, c'est vrai qu'économiquement, ça nous a pas fait de mal. Parce que y'avait quand même l'aide de 1 200 francs à l'hectare, on a quand même touché 83 000 litres de lait, ce qui nous a sauvé, quoi, finalement. (...) On est ravis de l'avoir fait. Parce qu'au niveau du boulot, tout ce qui est fumier et tout ça en moins à faire, c'est quand même merveilleux, quoi. (...) Nous, pour nous, ça a été quand même l'amélioration de nos conditions de travail, c'est évident. »

(agricultrice, novembre 2011)

- 23 Le groupe Nestlé ayant également repris les eaux de Contrex en 1992, le dispositif de protection de l'eau a été étendu dès 1993 à l'impluvium de Contrex mais plus progressivement, les risques de pollution azotée liés à l'activité agricole étant moins élevés du fait de la présence importante de forêts sur ce territoire. Le contrat proposé aux agriculteurs sur cette zone comprenait le même cahier des charges, mais des conditions de contractualisation moins avantageuses.

- 24 Plus généralement, sur l'ensemble du périmètre de protection des eaux de Vittel-Contrex, on observe que le cahier des charges est le même pour tous les agriculteurs signataires, mais que les conditions d'application (sur ensemble ou partie de l'exploitation) varient ainsi que les contreparties financières et foncières octroyées. Ce sont notamment les agriculteurs les mieux « dotés », c'est-à-dire propriétaires d'importantes surfaces agricoles, et les plus âpres à la négociation qui ont obtenu le plus.

« Après tout dépend de la part des terres qui ont été mis à disposition par Agrivair et de la part des terres qui sont apportées par le paysan. Moi, je ne dépends que d'Agrivair, je n'ai pas de part de négociation puisque je n'ai rien à moi. Alors que ces gens-là, quand ils ont signé avec Agrivair, ils avaient une certaine capacité à entrer en négociation. » (agriculteur, avril 2012)

« Et c'est pour ça que les conventions, y'a jamais eu un cadre général. Ça a été dit que y'aurait une aide au changement pendant 7 ans, que y'avait un certain montant à l'hectare, *et caetera*, mais chacun était particulier en fonction déjà de la capacité de négociation de l'agriculteur en question plus sa problématique à lui. » (ancien salarié de la chambre d'agriculture, décembre 2011)

25 Pour le directeur d'AgriVair, individualiser la négociation des contrats a été une stratégie délibérée, incontournable à ses yeux au vu du fort individualisme qui caractérise les agriculteurs de ce territoire, comme il nous l'a affirmé lors d'un entretien réalisé en mars 2009¹⁰ : « En 1992, quand on a commencé, on savait qu'on ne pouvait faire qu'une démarche individuelle. (...) Le drame de Vittel est que les agriculteurs sont très individualistes. »

26 Mais en opérant de la sorte, il a créé un climat durable de suspicion entre les éleveurs, chacun estimant que son voisin avait été mieux indemnisé.

« Alors nous, c'était une chose, au niveau de la Chambre, c'est une des choses qu'on a reproché, c'est que tout s'est fait en tractations individuelles, un peu secrètes parce que... On voyait que les paysans n'aimaient pas en parler. Ils n'en parlaient jamais de ce qu'ils avaient... donc on ne savait pas vraiment ce que les gens signaient. Et les gens n'étaient pas prêts à le dire. Nous, l'impression que ça nous faisait, c'est qu'il y avait eu beaucoup d'arrangements individuels et... comment ? on ne savait pas. » (ancien salarié de la chambre d'agriculture, octobre 2011)

27 Notre enquête ne nous a pas permis d'évaluer de manière précise les écarts de traitement entre les agriculteurs. Toutefois, certaines observations nous ont permis d'apprécier l'étendue de ces différences. L'un des anciens représentants professionnels locaux a négocié le déménagement intégral de sa ferme en dehors du périmètre de protection des eaux de Vittel, à des conditions si avantageuses qu'il a soulevé un scandale et a été finalement écarté de la FDSEA. À l'inverse, deux agriculteurs « hors-cadre familiaux »¹¹ ont obtenu avec difficultés du directeur d'AgriVair la surface dont ils avaient besoin pour prétendre aux aides publiques à l'installation en agriculture.

28 La négociation individualisée des contrats a engendré un sentiment durable d'injustice parmi les agriculteurs, accentuant des concurrences qui préexistaient déjà. Ce contexte a été défavorable à la mise en place d'une réflexion collective technique sur le territoire.

L'évolution de l'agriculture sur le secteur de Vittel Contrex

29 L'appropriation durable du modèle de production promu par les chercheurs de l'INRA, et qui avait été pensé pour garantir la viabilité économique des exploitations agricoles, supposait l'existence d'un espace d'échanges entre agriculteurs qui soit centré sur les questions liées aux techniques de production. C'est en effet dans le cadre de groupes ou de réseaux professionnels que les agriculteurs expérimentent et stabilisent de nouvelles pratiques, à travers les discussions sur leurs succès et leurs échecs (Lamine, 2011 ; Compagnone, 2009 ; Darré, 1994). Or un tel espace n'a pu se constituer sur l'impluvium de Vittel-Contrex. Préoccupé avant tout par les négociations avec les agriculteurs, le directeur d'AgriVair n'a pas conduit de conseil technique auprès des agriculteurs. Dans le même temps, il a œuvré à une mise à l'écart des agents de la chambre d'agriculture, qui n'ont pas développé non plus d'animation technique collective sur ce secteur. Par conséquent, c'est à travers les relations qu'ils entretiennent avec les agriculteurs situés à l'extérieur de l'impluvium que les éleveurs de Vittel-Contrexéville ont trouvé des appuis pour réfléchir à leurs systèmes de production et aux changements à y apporter. Deux tendances distinctes se dégagent aujourd'hui : celle de l'agriculture biologique et celle de la recherche d'intensification.

Le développement limité de l'agriculture biologique

30 L'agriculture biologique (AB) a ainsi connu un développement sensible sur l'impluvium de Vittel au tournant des années 2000, mais elle a ensuite reculé. Sept éleveurs sont passés en AB après avoir contractualisé avec Vittel, bénéficiant par ailleurs des aides publiques pour la conversion proposées à partir de la fin des années 1990. Mais pour différentes raisons (problèmes de santé des animaux, manque de structuration de la filière laitière biologique vosgienne à l'époque), trois d'entre eux ont arrêté l'AB¹². En 2011, il restait quatre élevages laitiers biologiques (trois sur le périmètre de captage de Vittel et un autre sur celui de Contrexéville), auxquelles s'ajoute une petite ferme de poly-activité. Quelques nouvelles

conversions étaient alors envisagées. Au final, la présence de l'AB sur l'impluvium de Vittel-Contrex est équivalente à celle sur l'ensemble du département des Vosges.

- 31 Inspiré par la seule ferme laitière biologique située sur l'impluvium, le modèle technique proposé par l'INRA était assez proche de celui qui prévaut en agriculture biologique dans les Vosges, et que nous avons caractérisé lors d'une précédente recherche (Hellec et Blouet, 2012). Le passage du cahier des charges Agrivair à celui de l'AB peut donc sembler *a priori* facile à franchir. Il suppose néanmoins un changement important au niveau des valeurs professionnelles portées par les éleveurs, dans lequel peu se sont engagés. La majorité des éleveurs du plateau de Vittel sont en effet attachés à des niveaux de production élevés. Nous avons montré dans la première partie l'orientation productiviste qu'ils avaient très tôt suivie, et qui leur avait conféré un statut d'agriculteurs « modernes » et « à la pointe ». Aujourd'hui encore, sur ce territoire, le professionnalisme d'un agriculteur se mesure à la productivité laitière de ses vaches et aux rendements de ses cultures. Or, l'AB ne permet pas d'atteindre des niveaux élevés dans ce domaine, dans la mesure où elle repose sur une extensification de la production. Les différences entre le cahier des charges de l'AB et celui d'Agrivair, aussi minimes soient-elles, produisent des effets mesurables sur les quantités de lait et de céréales produites. L'autorisation d'un apport d'azote minéral sur les cultures en sortie d'hiver permet des rendements plus élevés qu'en AB, comme l'indique cet éleveur :

« Pour vous donner un exemple : la différence, nous, entre le bio et puis notre système en céréales, c'est que, en bio, on faisait un petit 30 quintaux quand ça allait bien. (...) 35 les meilleures années. Alors que là, blé et orge de printemps, on est à plus de 60 quintaux. » (entretien réalisé en novembre 2011).

- 32 De la même manière, les niveaux de production laitière des vaches sont plus importants compte tenu de l'absence de contraintes sur les rations alimentaires distribuées aux animaux ainsi que sur les modalités de soins thérapeutiques, les exigences portant uniquement sur la conduite des cultures et les épandages d'effluents d'élevage. De manière générale, les distances prises par rapport au modèle de production proposé par les chercheurs de l'INRA et reposant sur l'alimentation des vaches laitières à base de foin de qualité s'orientent vers une recherche d'intensification de la production.

Une nouvelle forme d'intensification qui se profile

- 33 Si on laisse de côté les agriculteurs biologiques, la majeure partie des autres agriculteurs qui ont contractualisé avec Agrivair ont cherché à enrichir l'alimentation des animaux de différentes façons. Le foin et le pâturage constituent certes la base de l'alimentation, mais il est complété par d'autres fourrages plus riches tels que l'ensilage d'herbe, des concentrés achetés (pulpe, tourteaux) ou encore l'ensilage de sorgo. Il s'agit de compenser la variabilité de la qualité de l'herbe au cours de l'année, ainsi que de garantir des niveaux de production laitière élevés.
- 34 En particulier la culture de sorgo qui reste limitée, mais tend à se développer depuis quelques années dans les Vosges, est symptomatique d'une recherche d'intensification de la production laitière dans le cadre établi par le cahier des charges Agrivair. Le sorgo est une plante qui peut être cultivée avec peu voire pas d'intrants de synthèse ; elle est ensilée pour l'alimentation des animaux, et se substitue ainsi au maïs aujourd'hui banni. Elle s'inscrit en effet dans un mode d'alimentation des animaux standardisé, dans lequel le pâturage occupe une place très réduite. Trois éleveurs cultivaient du sorgo en 2011, parmi lesquels deux n'utilisent plus les cellules de séchage en grange, pour des raisons qui tiennent essentiellement à l'agrandissement de leurs exploitations et aux formes d'automatisation de la production qui l'accompagnent. Chez ces deux éleveurs, un élevage de vaches allaitantes a été mis en place pour utiliser l'herbe des prairies permanentes, devenue trop abondante.
- 35 Les éleveurs les plus avancés sur la voie de l'intensification, qui sont également les plus jeunes, se montrent assez critiques à l'égard des contraintes techniques qui leur sont imposées, considérant par exemple qu'il serait possible de produire à nouveau du maïs sur la zone sans risque de pollution pour les ressources en eau. Ils justifient leurs choix techniques par les attentes des industriels du lait liées à la suppression programmée des quotas laitiers. Ils considèrent qu'à l'avenir, les industries laitières ne collecteront que les gros élevages, en vue

de limiter les frais des tournées de collecte. Qui plus est, elles exigeraient dès maintenant des niveaux de production constants toute l'année comme l'indique cet agriculteur enquêté en novembre 2011 :

« Les laiteries veulent de plus en plus du lait toute l'année... quelque chose, un produit laitier vraiment standard, des livraisons identiques d'un mois à l'autre. (...) L'herbe et le pâturage, c'est beaucoup trop en dents de scie pour répondre à ça. »

36 Les agriculteurs les plus jeunes se tournent aujourd'hui vers des formes d'intensification de la production, qui entrent en écho avec le nouvel esprit du productivisme décrit par Fouilleux et Goulet (2012) et tentent ainsi de concilier la réponse aux critiques environnementales avec le maintien de niveaux de production élevés.

37 Aujourd'hui, l'agriculture du plateau de Vittel apparaît relativement diversifiée. Au final, et même si la majorité des agriculteurs respectent un cahier des charges spécifique, l'agriculture n'apparaît pas si différente d'ailleurs. Les contraintes techniques établies dans le cahier des charges n'ayant fait l'objet d'aucune renégociation, elles apparaissent de moins en moins justifiées aux yeux de certains éleveurs du secteur. Le nouveau directeur d'AgriVair, arrivé en août 2012, s'est alors lancé un défi : mettre en place un projet agricole collectif, permettant de créer davantage de liens entre les agriculteurs et de repenser les systèmes techniques en cohérence avec les structures actuelles des exploitations agricoles.

Conclusion

38 Notre revisite du cas de Vittel montre que sur ce territoire, le dispositif de protection de l'eau tient avant tout par la puissance économique de l'industrie agro-alimentaire et la stratégie foncière mise en œuvre. Il comporte certaines fragilités, liées aux tensions entre agriculteurs engendrées par les jeux fonciers et l'absence de réflexion agronomique au fil du temps concernant les contraintes techniques imposées, dont la pertinence est remise en cause par une partie des agriculteurs. Ces éléments nous amènent ainsi à relativiser le statut d'exemplarité de Vittel, du moins tel qu'il a été mis en avant jusqu'à maintenant. Toutefois, ce cas reste significatif de phénomènes plus larges qui affectent aujourd'hui le monde agricole, et reste à cet égard riche d'enseignements.

39 D'une part, on observe une montée en puissance de « l'outil foncier » comme moyen de protéger les périmètres de captage d'eau potable. Or, le cas de Vittel met en évidence que l'intervention sur le marché foncier agricole provoque des tensions vives et durables entre agriculteurs d'un territoire. De fait, bien qu'organisés collectivement pour la défense de leurs intérêts, ils sont d'abord des entrepreneurs indépendants, en concurrence pour l'accès à cette ressource limitée qu'est la terre, et qui, à l'échelle de la France, se trouve en régression sous l'effet des dynamiques d'urbanisation (Cavailhès et al., 2011). Or, l'incursion de nouveaux acteurs tels que les gestionnaires de l'environnement dans le jeu foncier agricole peut conduire à remettre en cause des hiérarchies socio-professionnelles propres au monde agricole, en facilitant l'accès des terres à des agriculteurs au profil atypique. Tout dépend en fait de la manière dont les terres sont ensuite redistribuées, et donc du projet territorial porté par les gestionnaires de l'eau.

40 Un tel projet a manqué à Vittel, où l'intérêt économique de la firme multinationale a primé sur des considérations sociales, et ce en dépit de l'implication, directe ou indirecte, de plusieurs organismes publics et para-publics, que ce soit l'INRA pour l'expertise agronomique, la direction départementale de l'agriculture et la chambre d'agriculture pour la gestion « à part » des quotas laitiers sur le secteur de Vittel, ou bien-sûr la SAFER pour les transactions foncières. De fait, ce cas rend compte de l'intervention croissante des acteurs économiques dans la redéfinition des pratiques agricoles, à travers la promotion des standards volontaires (Fouilleux, 2009). Or l'écologisation de l'agriculture ne saurait devenir uniquement une affaire de filières industrielles, car elle risquerait alors de conduire à une sélection encore plus drastique des agriculteurs que celle qu'ils ont connue au cours de la période de la modernisation, qualifiée *a posteriori* par certains de « noire » (Vissac, 2002, pp. 171-172).

Remerciements

41 Cette recherche a été réalisée dans le cadre du projet AGEPEAU (l'agriculture à l'épreuve des politiques de l'eau, 2010-2013) financé par le ministère français en charge de l'environnement dans le cadre du Programme eaux et territoires. Je tiens à remercier André Blouet pour l'éclairage apporté sur les systèmes techniques mis en œuvre par les agriculteurs vittellois, les membres du laboratoire RITME (INRA Ivry) qui ont discuté une version antérieure de ce papier au cours d'un séminaire interne, ainsi que l'ensemble des participants au projet AGEPEAU.

Bibliographie

Babot, Y., 2001, Les gîtes hydrominéraux du bassin de Vittel-Contrexéville, dans J.-P. Rothiot (ed.), *Des sources au thermalisme. Vittel Contrexéville. Journées d'études vosgiennes*, pp. 329-337

Barataud, F., C. Aubry, A. Wezel et P. Mundler, 2014, Management of drinking water catchment areas in cooperation with agriculture and the specific role of organic farming. Experiences from Germany and France, *Land Use Policy*, 36, pp. 585-594

Barataud, F., A. Durpoix et C. Mignolet, 2014, Broad analysis of French priority catchment areas : A step toward adoption of the Water Framework Directive ?, *Land Use Policy*, 36, pp. 427-440

Barbier, M., 1998, *Pratiques de recherche et création d'une situation de gestion d'un risque de nuisance. D'une étude de cas à une recherche-intervention*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, IAE, Université de Lyon, 420 p.

Barbier, M., 2008, Bottling water, greening farmers : the socio-technical and managerial construction of a 'dispositif' for underground water quality protection, *International Journal of Agricultural Resources Governance and Ecology*, 7, 1-2, pp. 174-197.

Barbier, M., 2011, L'eau minérale naturelle ou le paradoxe de la pureté originelle, dans O. Thiery et S. Houdart (eds), *Humains, non-humains*. Paris, La Découverte, pp. 22-29

Barbier, M., M. Benoît, J. Brossier, E. Chia, J.-P. Deffontaines, F. Gras, B. Lemery et M. Roux, 1996, *Programme de Recherche Agriculture-Environnement-Vittel (AGREV)*, Rapport de synthèse, 41 p.

Barnes, A. P., L. Toma, J. Willock et C. Hall, 2013, Comparing a 'budge' to a 'nudge' : Farmer responses to voluntary and compulsory compliance in a water quality management regime, *Journal of Rural Studies*, 32, pp. 448-459.

Barraqué, B. et C. Viavattene, 2009, Eau des Villes et Eau des Champs. Vers des accords coopératifs entre services publics et agriculteurs ?, *Économie rurale*, 310, pp. 5-20

Benoît, M., D. Saintôt et F. Gaury, 1995, Mesures en parcelles d'agriculteurs des pertes en nitrates. Variabilité sous divers systèmes de culture et modélisation de la qualité de l'eau d'un bassin d'alimentation, *Comptes-rendus de l'Académie d'Agriculture*, 81, 4, pp. 175-188.

Bernardi, V. et J.-P. Boinon, 2009, L'action des syndicats agricoles en faveur de l'installation dans les Commissions départementales d'orientation agricole. *Économie rurale*, 312, pp. 80-92

Bosc, C. et I. Doussan, 2009, La gestion contractuelle de l'eau avec les agriculteurs est-elle durable ? Approche politique et juridique, *Économie Rurale*, 309, pp. 65-80

Brouwer, F., I. Heinz et T. Zabel, 2003, *Governance of Water-related Conflicts in Agriculture. New Directions in Agri-environmental & Water Policies in the EU*, Kluwer, coll. Environment & Policy, vol. 37, 224 p

Brun, A., 2003, Aménagement et gestion des eaux en France : l'échec de la politique de l'eau face aux intérêts du monde agricole, *VertigO- la revue électronique en sciences de l'environnement*, 4, 3, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/3779>, consulté le 19 juin 2013.

Burawoy, M., 2003, Revisits : an outline of a theory of reflexive ethnography, *American Sociological Review*, 68, pp. 645-679.

Candau, J. et C. Ruault, 2005, Evolution des modèles professionnels en agriculture : scène de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances, *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 75, pp. 51-74.

Cavailhès, J., A. Mesrine et C. Rouquette, 2011, Le foncier agricole : une ressource sous tensions, *Économie et statistique*, 444-445, pp. 3-18.

- Chia, E., J.-P. Deffontaines et M. Roux, 1992, *Programme Agriculture-Environnement-Vittel (AGREV), Rapport de recherche 1989-1991*. Document de synthèse, 27 p.
- Compagnone, C., 2009, Conseil collectif et collectifs de production de connaissances, dans C. Compagnone, C. Auricoste et B. Lémery, *Conseil et développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques ?* Dijon, Educagri, pp. 19-35.
- Darré, J.-P., 1994, *Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et production de connaissances pour l'action*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 228 p.
- Deffontaines, J.-P. et J. Brossier, 1997, Agriculture et qualité de l'eau. L'exemple de Vittel, *Dossier de l'Environnement de l'Inra*, 14, Paris, INRA, 78 p.
- Deffontaines, J.-P., M. Benoît, J. Brossier, E. Chia, F. Gras et M. Roux, 1993, *Agriculture et qualité des eaux. Diagnostic et propositions pour un périmètre de protection. 1989 1992*, Paris, INRA, 334 p.
- Delsalle, L., 2013, *Évolutions du fonctionnement du territoire agricole de Vittel-Contrexéville depuis la mise en place d'un dispositif de protection des eaux minérales : systèmes de production, systèmes de culture et pression azotée*, Mémoire de stage de fin d'études d'ingénieur, AgroParisTech, 100 p.
- Depres, C., G. Grolleau et N. Mzoughi, 2008, Contracting for Environmental Property Rights : The Case of Vittel, *Economic*, 75, pp. 412-434.
- Deverre, C. et C. de Sainte Marie, 2008, L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ?, *Revue d'Études en Agriculture et Environnement/Review of Agricultural and Environment Studies*, 89, 4, pp. 83-104.
- Ferreira, C., R. C. Loë (de) et R. D. Kreuzwiser, 2008, Imagined communities, contested watersheds : Challenges to integrated water resources management in agricultural areas, *Journal of Rural Studies*, 24, pp. 304-321.
- Fouilleux, E., 2010, Les standards volontaires. Entre internationalisation et privatisation des politiques agricoles., dans B. Hervieu, N. Mayer, P. Muller, F. Purseigle et J. Rémy eds, *Les mondes agricoles en politique*, Presses de Science Po, pp. 371-396.
- Fouilleux, E. et F. Goulet, 2012, Firmes et développement durable : le nouvel esprit du productivisme, *Études rurales*, 190, pp. 131-146.
- Grolleau, G. et L. M. J. McCann, 2012, Designing watershed programs to pay farmers for water quality services : Case studies of Munich and New York City, *Ecological Economics*, 76, pp. 87-94.
- Hellec, F. et A. Blouet, 2012, Technicité versus autonomie. Deux conceptions de l'élevage laitier biologique dans l'est de la France, *Terrains et travaux*, 20, pp. 157-172.
- Hellec, F., F. Barataud et L. Martin, 2013, Protection de l'eau et agriculture : une négociation au long cours, *Natures Sciences Sociétés*, 21, 2, pp. 190-199.
- Hervieu, B. et F. Purseigle, 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, Armand Colin, Paris, 320 p.
- Laferté, G., 2006, Des archives d'enquêtes ethnographiques pour quoi faire ? Les conditions d'une revisite, *Genèses*, 63, pp. 25-45.
- Lamine, C., 2011, Anticiper ou temporiser : injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture, *Sociologie du Travail*, 53, 1, pp. 75-92.
- Lémery, B., 2003, Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture, *Sociologie du travail*, 45, 1, pp. 9-25.
- Lémery, B., M. Barbier et E. Chia, 1997, Une recherche-action en pratique : entre production d'eau minérale et agriculture, *Études et recherches sur les systèmes agraires et le développement*, 30, pp. 71-89.
- Mermet, L., R. Billé, M. Leroy, J.-B. Narcy et X. Poux, 2005, L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement, *Natures Sciences Sociétés*, 13, pp. 127-137.
- Pecqueur B. et A. Brochet, 2013, *Le service public d'eau potable et la fabrique des territoires*, Paris, L'Harmattan, 464 p.
- Richard, S. et T. Rieu, 2009, Vers une gouvernance locale de l'eau en France : analyse d'une recomposition de l'action publique à partir de l'expérience du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la rivière Drôme en France, *VertigO*, 9, 1, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/8306>, Consulté le 27 janvier 2014.
- Sencébé, Y., 2012, La Safer. De l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution, *Terrains&Travaux*, 20, 1, pp. 105-120.

Sutton, M. A., C. M. Howard, J. W. Erisman, G. Billen, A. Bleeker, P. Grennfelt, H. van Grinsven et B. Grizzetti, 2011, *The European Nitrogen Assessment*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 664 p.

Teixeira, O.A., 2004, Pour une sociologie de l'interdisciplinarité L'expérience des programmes « Causses-Cévennes » et « Agriculture-Environnement-Vittel », *Strates*, 11, [En ligne] URL : <http://strates.revues.org/402>, Consulté le 21 juin 2013.

Vissac, B., 2002, *Les vaches de la république. Saisons et raisons d'un chercheur citoyen*. Paris, INRA, 505 p.

Union européenne, 2014, L'intégration dans la PAC des objectifs de la politique de l'UE dans le domaine de l'eau : une réussite partielle, *Rapport spécial Cour des comptes européennes*, 68 p.

Yannick, A., F. Kervarec et V. Matheiss, 2009, Gestion concertée de l'environnement : itinéraire vers des engagements volontaires forcés, *VertigO- la revue électronique en sciences de l'environnement*, 9, 1, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/8566>, Consulté le 30 janvier 2014.

Notes

1 De nombreux journaux généralistes nationaux (le Monde, Libération, Le Figaro, La Croix) ou régionaux (Ouest France et, bien-sûr, Vosges Matin) et la presse spécialisée (la France Agricole, Neoplanete...) ont publié des articles sur le dispositif de protection de l'eau de Vittel, articles qui comportent cependant des inexactitudes. Du côté des chercheurs, en plus des articles scientifiques, un site internet est dédié à l'opération de recherche conduite sur Vittel (<http://www7.inra.fr/vittel/>) ainsi qu'une maquette visible au dernier étage du Muséum national d'histoire naturelle qui montre l'évolution du paysage vittellois suite aux changements de pratiques agricoles et souligne, en commentaires, le « changement de métier » vécu par les agriculteurs.

2 On parle généralement du cas de Vittel, mais cela concerne les périmètres de captage des eaux de Vittel et Contrex, qui sont adjacents.

3 Nous avons rencontré les cinq conseillers qui se sont succédé sur le secteur Plaine des Vosges (qui inclut la zone de Vittel) entre les années 1980 et les années 2000, les autres agents de la chambre d'agriculture rencontrés étant des conseillers spécialisés qui sont intervenus sur le secteur de Vittel par le passé (juridique, environnement, grandes cultures).

4 Cette étude a été réalisée sur la base de données issue du Registre parcellaire graphique (RPG), base de données géographique qui recense des informations sur les parcelles agricoles conformément aux exigences de la réglementation européenne.

5 Pour obtenir la mention « convient à l'alimentation des bébés », les eaux minérales doivent avoir une teneur en nitrates inférieure à 15mg/l. En 2003, l'Agence française pour la sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) a même proposé un seuil de 10 mg/l de nitrates.

6 L'Unité Gros Bovin est une unité de référence permettant d'agrèger le bétail de différentes espèces et de différents âges en fonction de leurs besoins alimentaires (définition Eurostat). Le chargement, exprimé en Unité Gros Bovin par hectare, est un mode de calcul utilisé pour évaluer la pression sur les terres liée aux déjections des animaux présents sur la ferme.

7 Ces baux sont des prêts à usage signés pour une période de 18 ou 30 ans ; ce sont des actes notariés.

8 Nous ne connaissons pas les raisons exactes de cette décision. D'après les éléments recueillis, il semblerait que certains responsables de la FDSEA qui avaient par ailleurs des ambitions politiques ont préféré accompagner la démarche environnementale menée par une entreprise qui est l'un des principaux employeurs de l'Ouest vosgien.

9 Il s'agit du Plan pour la maîtrise des polluants d'origine agricole (PMPOA).

10 Nous ne sommes pas parvenus à joindre l'ancien directeur d'Agrivair au cours de notre enquête sur Vittel, à chaque tentative, sa secrétaire nous indiquait qu'il était absent ou en réunion. Nous l'avons rencontré lors de notre précédente recherche portant sur l'AB dans les Vosges, et au cours de l'entretien, il nous avait parlé des contrats avec les agriculteurs. Ce sont ces éléments que nous restituons ici.

11 Il s'agit d'agriculteurs qui reprennent une ferme ou des terres appartenant à des personnes avec lesquelles ils n'ont aucun lien de parenté, ce qui suppose un apport important de capitaux.

12 La conversion en AB de plusieurs gros élevages vittellois au tournant des années 2000, soutenue par les subventions dans le cadre des CTE, a entraîné une déstructuration des filières de collecte du lait biologique dans les Vosges (Hellec et Blouet, 2012). Le fait que certaines de ces fermes décident finalement d'arrêter l'AB au bout de quelques années – le CTE les engageant à 5 années de production en bio seulement – a été très mal perçu par les autres agriculteurs biologiques du département, qui ont considéré les éleveurs de Vittel comme des « chasseurs de primes ».

Pour citer cet article

Référence électronique

Florence Hellec, « Revenir sur l'exemplarité de Vittel : formes et détours de l'écologisation d'un territoire agricole », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 15 Numéro 1 | mai 2015, mis en ligne le 15 mai 2015, consulté le 08 octobre 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/15912> ; DOI : 10.4000/vertigo.15912

À propos de l'auteur

Florence Hellec

Sociologue, ASTER-Mirecourt (INRA-SAD), 662 avenue Louis Buffet 88500 MIRECOURT, France, courriel : florence.hellec@mirecourt.inra.fr, florence.hellec@gmail.com

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Dans cet article, nous proposons d'étudier l'impact de mesures de protection de la qualité de l'eau sur l'agriculture, en revenant sur un cas célèbre, celui de Vittel (Vosges, France). Sur l'impluvium de Vittel-Contrex, dès le début des années 1990, l'entreprise agroalimentaire qui exploite les sources d'eau minérale a mis en place un dispositif de maîtrise des pollutions d'origine agricole, articulant acquisitions foncières et contractualisations avec des agriculteurs volontaires. Notre enquête, de type compréhensive, s'est attachée à analyser les jeux fonciers qui ont eu lieu, et qui ont été à l'origine de nombreux conflits, ainsi qu'à caractériser l'évolution de l'agriculture sur ce territoire, en nous intéressant aux dynamiques professionnelles agricoles qui y prennent place. En conclusion, nous discutons des limites de l'intervention croissante des acteurs industriels dans le processus d'écologisation de l'agriculture.

Our aim in this paper is to assess the effects of water quality protection policy on agriculture. We focus on the case of Vittel (France) which is seen as an example by scientists and policy makers. Since the beginning of the nineties, a food-processing company has engaged different actions to stop nitrate pollution on the catchment area of Vittel-Contrex, in order to maintain the production of mineral water. Their main actions have been to buy agricultural land, on the one hand, and to contract with farmers which are volunteer to adopt environment-friendly practices, on the other. We made a sociological survey, based on comprehensive interviews, to analyze the firm's strategy of land purchase and its impacts on local agriculture. We put our attention on farmers' professional dynamics on this territory. To conclude, we underline the limits of industrial stakeholders' intervention on the ecologization of agriculture.

Entrées d'index

Mots-clés : agriculture, qualité de l'eau, foncier, dynamiques professionnelles, Vosges, France

Keywords : agriculture, water quality, land, professional dynamics, Vosges, France